



CHÂTEAU-GAILLARD
dans l'Ain

Conseil Municipal du 20 Mars 2026
Convocation en date du 16 Mars 2026
Affichée le 16/03/2026

PV DE L'INSTALLATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Tableau de présence

Nom	P	A	AP	Pouvoir donné à
TARPIN-LYONNET Clément	x			
RICHER Jean-François	x			
PICHENOT Emilie	x			
DAVID William	x			
DUHAMEL Malvina	x			
TARPIN-LYONNET Daniel	x			
GROSCLAUDE Estelle	x			
UNAU Alexandre	x			
OLIVA Valérie	x			
ANGERETTI Jordan	x			
BOUVARD Jacqueline		x	x	TARPIN-LYONNET Daniel
ODEMARD Amélie	x			
PERRON Pascal	x			
CORTINOVIS Elodie	x			
DESQUINS Kévin	x			
VIEIRA Laëtitia		x	x	THIBAUD Jean-Pierre
BRUNET Joël	x			
THIBAUD Jean-Pierre	x			
GOYATTON Isabelle	x			

Ordre du jour

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Elections des Adjoints
- Charte de l'élu local

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h30 minutes

Le compte rendu de la séance du 2 Mars 2026 est adopté sans observation

1- Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Joël BRUNET, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer dans leur fonction de conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau, selon le nombre de suffrages obtenus au 1^{er} tour du scrutin :

M. TARPIN-LYONNET Clément	520 voix
Mme GROSCLAUDE Estelle	520 voix
M. RICHER Jean-François	520 voix
Mme PICHENOT Emilie	520 voix
M. DAVID William	520 voix
Mme DUHAMEL Malvina	520 voix
M. UNAU Alexandre	520 voix
Mme OLIVA Valérie	520 voix
M. ANGERETTI Jordan	520 voix
Mme BOUVARD Jacqueline	520 voix
M. TARPIN-LYONNET Daniel	520 voix
Mme ODEMARD Amélie	520 voix
M. PERRON Pascal	520 voix
Mme CORTINOVIS Elodie	520 voix
M. DESQUIN Kévin	520 voix
M. BRUNET Joël	500 voix
Mme VIEIRA Laëtitia	500 voix
M. THIBAUD Jean-Pierre	500 voix
Mme GOYATTON Isabelle	500 voix

M. BRUNET Joël, Maire, déclare le Conseil Municipal installé tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 Mars 2026. Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, M. BRUNET Joël, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir

M. RICHER Jean-François, en vue de procéder à l'élection du Maire.

M. RICHER Jean-François prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Il propose de désigner Mme ODEMARD Amélie, secrétaire de séance.

Mme ODEMARD Amélie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. RICHER Jean-François dénombre 17 conseillers présents, et constate que le quorum posé par l'article L2121-17 du CGCT est atteint.

2- Election du Maire

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du CGCT :

Après appel de candidatures, M. RICHER Jean-François constate la candidature de M. TARPIN-LYONNET Clément :

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Mmes PICHENOT Emilie et OLIVA Valérie ont été nommées assesseurs.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :	19
- Bulletins blancs :	4
- Suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue	8

A obtenu : M. TARPIN-LYONNET Clément : 15 voix

M. TARPIN-LYONNET Clément ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé.

M. TARPIN-LYONNET Clément a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

M. BRUNET Joël a remis en main propre à M. TARPIN-LYONNET Clément, Maire, par courrier daté du 20 Mars 2026, sa démission de Conseiller Municipal, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote concernant la délibération fixant le nombre d'adjoints.

3- Désignation du nombre des adjoints

Nombre de votants : 18

En vertu de l'article L2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 5 Adjoints.

Après en avoir délibéré par 15 voix Pour et 3 bulletins blancs.

Le Conseil Municipal décide la création de CINQ postes d'Adjoints au Maire.

4- Elections des Adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus dans les mêmes conditions que l'élection du Maire.

Après appel de candidatures, M. le Maire a constaté qu'Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Mmes PICHENOT Emilie et OLIVA Valérie ont été nommées assesseurs.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 18
- Bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue 8

A obtenu : la liste de Mr TARPIN-LYONNET Clément : 15 voix

La liste de M. TARPIN-LYONNET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

- RICHER Jean-François
- PICHENOT Emilie
- DAVID William
- DUHAMEL Malvina
- TARPIN-LYONNET Daniel

Et ont été installés

M. le Maire a ensuite donné lecture des articles L.111-13 ET L111-14 du CGCT de la charte de l'élu local et remis un exemplaire à chaque membre du conseil municipal.

Fin de séance : 21h12

La Secrétaire,
ODEMARD Amélie



Le Maire,
TARPIN-LYONNET Clément




